



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 042-20

Objet : *RD - Approbation de conventions de partenariats pour le Plan d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Contrat de ville pour 2019-2022 et de conventions avec les structures jeunesse et animation de la vie sociale en lien avec les quartiers prioritaires de la ville de Chambéry*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Tumar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 042-20

objet **RD - Approbation de conventions de partenariats pour le Plan d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Contrat de ville pour 2019-2022 et de conventions avec les structures jeunesse et animation de la vie sociale en lien avec les quartiers prioritaires de la ville de Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que le Contrat de ville a été prorogé jusqu'en 2022 comme effet levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun, retrouver une participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés. Le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers : développement économique/emploi, cohésion sociale et cadre de vie/renouvellement urbain.

Ces piliers intègrent également des axes transversaux : la jeunesse et le développement d'un parcours de vie, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la fracture numérique et la mobilité.

Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par un appui :

- en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes,
- appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

Pour pérenniser et simplifier les partenariats clés existants, des conventions sur deux ans ont été signées en 2019 avec les principaux partenaires du Contrat de ville. Dans la continuité de ce travail, les conventions proposées ci-après permettent de valider des objectifs communs au profit de la politique de la ville intégrée à une politique de droit commun.

Ces conventions constituent une première étape pour renforcer les liens partenariaux et le maillage territorial des différentes institutions et des acteurs. Elles n'engagent pas de financements supplémentaires à ceux déjà octroyés annuellement dans le cadre de la programmation du Contrat de ville.

Conventions proposées	Signataires	Durée	Périmètre concerné au titre de la politique de la ville	Objectifs spécifiques liés à la politique de la ville
Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC)	Etat (ministères de la culture et de l'éducation nationale) Région Département Conseil Savoie Mont Blanc Grand Chambéry Parc naturel régional du massif des Bauges Communes concernées	2019-2022	Quartiers prioritaires de la ville de Chambéry et communes en veille signataires	Gouvernance des actions en matière de culture en lien avec les communes concernées Mener une réflexion sur les représentations sociales et sur la place des femmes dans les pratiques culturelles
Convention Posse 33	Ville de Chambéry Département Caisses d'allocations familiales Grand Chambéry	2020-2022	Quartiers prioritaires de la ville de Chambéry	Appui à l'insertion sociale et professionnelle
Convention centre social et d'animation du Biollay	Ville de Chambéry Département Caisses d'allocations familiales Grand Chambéry			Accès à toutes les découvertes et apprentissages (offre diversifiée et accessible)

Convention centre socio-culturel des Combes	Ville de Chambéry Département Caisses d'allocations familiales Grand Chambéry			Soutien à la citoyenneté et à l'implication des habitants
---	--	--	--	---

Les projets de conventions sont joints en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville et de demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Vu le Contrat de ville 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les conventions jointes en annexe,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les signataires désignés et tous documents à intervenir,

Article 3 : **sollicite** les subventions les plus élevées possible auprès des financeurs potentiels,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 042-20

Objet de l'acte : RD - Approbation de conventions de partenariats pour le Plan d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Contrat de ville pour 2019-2022 et de conventions avec les structures jeunesse et animation de la vie sociale en lien avec les quartiers prioritaires de la ville de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : annexe 1, annexe 2, annexe 3, convention PLEAC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23170H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23170H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au